

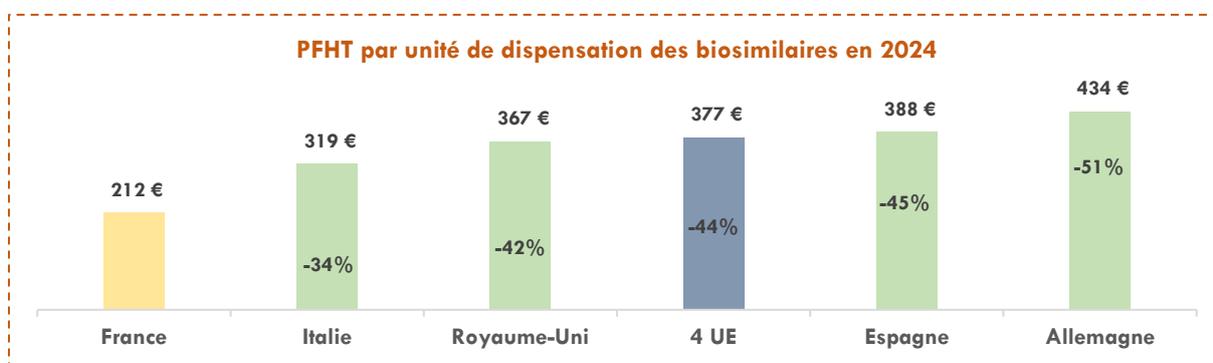
COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 2 juin 2025

Le prix du biosimilaire en France : 44% inférieur à la moyenne des prix européens

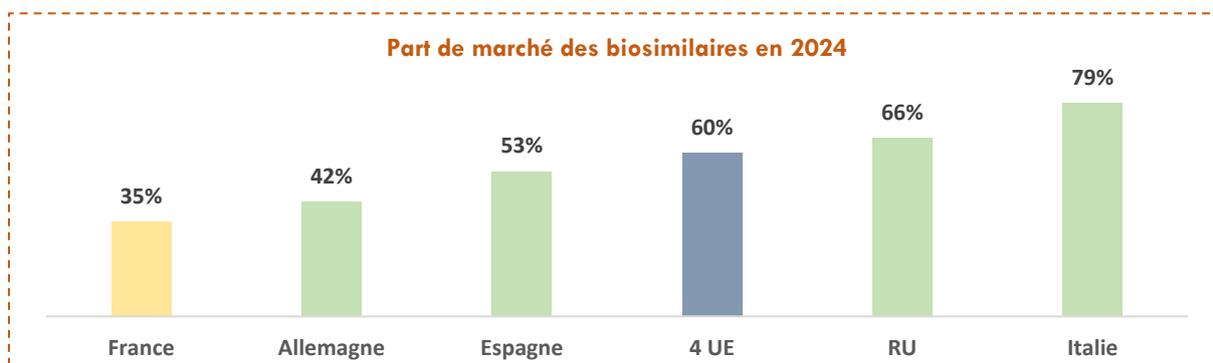
Le GEMME a réalisé une comparaison européenne des prix et des parts de marché des médicaments biosimilaires. À l'exception de l'insuline asparte, cette étude analyse l'ensemble des molécules¹ dispensées sur le marché français en ville. Elle compare les prix fabricants et les parts de marché observés en 2024 entre la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

En moyenne, le prix français par unité de dispensation² est 44% inférieur à celui des 4 pays européens de référence, soit 212€ en France *versus* 377€ pour les 4 pays européens.



Cette dépréciation de la valeur du biosimilaire en France fragilise son modèle économique. S'y ajoute la clause de sauvegarde, qui sanctionne les économies au titre du développement des biosimilaires au lieu de les encourager. Dans ce contexte, le GEMME appelle à exonérer les médicaments biosimilaires, génériques et hybrides de la clause de sauvegarde afin de ne pas pénaliser davantage le premier contributeur aux économies et à l'accès aux soins à coût raisonnable.

Conscient des contraintes budgétaires pour préserver notre système de protection sociale, des marges d'efficience existent au regard du développement des biosimilaires dans les 4 pays de référence :



¹ L'insuline asparte est exclue du périmètre car certaines données ne sont pas disponibles dans tous les pays européens étudiés. Le périmètre de l'étude concerne 13 molécules : adalimumab, énoxaparine, épotéine, étanercept, filgrastim, follitropine alfa, insuline glargine, pegfilgrastim, ranibizumab, somatropine, teriparatide, tocilizumab et ustekinumab.

² Une unité de dispensation correspond, par exemple, à une seringue préremplie ou un flacon.

Face à ce retard moyen de 25 points, les LFSS 2024 et 2025 ont renforcé le recours aux biosimilaires par la substitution officinale : élargissement du périmètre des molécules substituables, réduction du délai d'entrée en vigueur de la substitution et remise officinale. Dans le contexte de forte dépréciation de la valeur des biosimilaires, le GEMME appelle le gouvernement à privilégier un plafond très raisonnable pour les remises officinales des biosimilaires afin de ne pas fragiliser davantage un secteur confronté à un prix moyen 44% inférieur à celui des 4 pays européens.

À l'heure où la soutenabilité de notre système de santé est un enjeu majeur, il est urgent de mobiliser pleinement les économies attendues du développement des biosimilaires, sans déprécier davantage leur valeur. Ces économies pourraient être réinvesties dans le système de santé (soutenabilité de la dépense, souveraineté sanitaire, professionnels de santé...).

À propos du GEMME : Créé en 2002, le GEMME œuvre pour faire reconnaître la qualité et la sécurité des spécialités génériques et biosimilaires dispensées en France et valoriser le rôle médical, industriel et économique de ces médicaments. Notre organisation réunit aujourd'hui 25 entreprises adhérentes (les laboratoires Accord, Advanz Pharma, Arrow, Athena, Benta Lyon, Besins, Biocon Biologics, Biogaran, Cristers, Delpharm, EG Labo, Ever Pharma, Evolupharm, Galien, Hikma, Medac, Médipha Santé, Medis, Panpharma, Substipharm, Teva Santé, Venipharm, Viatris, Zentiva et Zydus).

Le GEMME participe aux réflexions et aux actions aux côtés des pouvoirs publics et des professionnels de santé pour développer des solutions de santé plus abordables pour la pérennité du système de soins français.

<http://www.medicamentsgeneriques.info/>

@generiques_asso

Contact presse :

Lucie BLAISE : l.blaise@lcom.net 01 45 03 60 14

Anne-Laure BRISSEAU : al.brisseau@lcom.net / 01 45 03 50 36